



Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 0036/2021

Objet: Affectation du résultat 2020.

Conseillers en exercice: 27

Présents: 21

Pouvoirs: 6

Absents: 0

Votants: 27

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} avril 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents: Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Mehdi BELLOUTH, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON, conseillers municipaux.

Absents représentés: Roland TIBI représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Caroline DELISSE représentée par Anne FERREIRA, Samantha CRISIAS représentée par Mehdi BELLOUTH, Nicole DELBOSC représentée par Martine HARBULOT, Bernard KAMMERER représenté par Danielle METRAL, Stéphanie COUCHOUX représentée par Alain BOUKRIS.

Absents:/

Madame Pauline BOHNERT-BISQUERT a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'avis de la commission finances en date du 27 mars 2021;

Considérant que les comptes administratif et de gestion 2020 font apparaître un résultat global des

- section fonctionnement : 1 227 587,04 €
- section investissement : 512 469,35 €

Considérant que le résultat de la section d'investissement de **512 469,35 €** est automatiquement reporté en 2021 en recette de la section d'investissement (article budgétaire 001);

Considérant qu'à la clôture de l'exercice 2020 le montant des restes à réaliser de la section d'investissement s'élève à **767 728,46 €** ;

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 de 1 227 587,04 € de la manière suivante :

- Section fonctionnement 2021 : 857 587,04 € article budgétaire 002 (recettes),
- Section investissement 2021: 370 000,00 € article budgétaire 1068 (recettes).





Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Adopté à la majorité, 20 voix pour, 7 voix contre (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Nicole DELBOSC, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER et Carine CHARLES).

ARTICLE UNIQUE : AFFECTE le résultat de fonctionnement 2020 de 1 227 587,04 € de la manière suivante :

- Section fonctionnement 2021 : 857 587,04 € article budgétaire 002 (recettes),
- Section investissement 2021 : 370 000,00 € article budgétaire 1068 (recettes).

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 8 avril 2021

Alphonse BOYE Mairie de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr